



8, route d'Epinal  
25480 ECOLE VALENTIN  
Tél. : 03 81 80 54 29  
e-mail: asa-sequanie-auto@wanadoo.fr  
<http://asa-sequanie.fr/>

## 39° RALLYE RÉGIONAL DE SEQUANIE 12 septembre 2020

### REGLEMENT PARTICULIER

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 27 juillet 2020  
Ouverture des engagements : Lundi 27 juillet 2020  
Clôture des engagements : mardi 01 septembre 2020  
Dates et heures des reconnaissances : 05 et 11 septembre de 09h30 à 18h00  
Le road book sera disponible en téléchargement sur le site de l'asa la semaine avant l'ouverture des reconnaissances.  
\* Vérification des documents et des voitures : **samedi 12 septembre de 6h45 à 11h30**  
Heure de mise en place du parc de départ : **samedi 12 septembre à 6h45**  
\* 1ère réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 12 septembre à 10h30**  
\* Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : **samedi 12 septembre à 11h45 – PC du rallye**  
Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.  
Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives  
\* Départ de ZA Lavans Quingey **samedi 12 septembre à 14h00.**  
\* Arrivée à ZA Lavans Quingey I à **partir de 20h40**  
Vérification finale : Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.  
Publication des résultats du rallye : samedi 12 septembre, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PC Course.  
\* Remise des prix : **samedi 12 septembre** sur le podium en entrée de parc basé sur le classement provisoire.

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 12 septembre 2020, le Rallye Régional de Séquanie en qualité d'organisateur administratif.  
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n°49-321 en date du **27/06/2020**.

##### Comité d'organisation :

Président : Philippe PROST et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.  
Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN  
Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 9, 10, et 11 septembre 2020 de 17 h 00 à 18 h 30.

##### Organisateur technique :

ASA Séquanie  
Emmanuel GUINCHARD

##### 1.1. OFFICIELS

Président de Collège	A définir	licence n°	
Commissaires Sportifs	A définir	licence n°	
	A définir	licence n°	
Directeur de Course :	Thierry COURANT	licence n° 36906	04/16
Directeurs de Course adjoints PC :	Daniel BLANQUIN	licence n° 1941	03/08
Commissaires Techniques Responsable :	Laurent QUERRY	licence n° 212893	04/12
Commissaires Techniques :	Claude CUENOT	licence n° 4454	04/05
	André LALLEMAND	licence n° 55989	04/11
	Michel GUYOT	licence n° 4432	04/08

Relation avec les concurrents	Michel PETETIN A définir	licence n° 217737 licence n°	04/09
Véhicule Tricolore	A définir	licence n	

## 1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :  
La Coupe de France des Rallyes 2020-2021 coefficient 2,  
Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2020-2021,  
Le Challenge ASA Séquanie 2021.

## 1.3. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leur confirmation d'engagement ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **le 12 septembre de 6h45 à 11h15** au Garage Gap Automobiles. Les vérifications techniques auront lieu sur le même site de **7h00 à 11h30**. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

### 1.3.1 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A

Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques et systèmes de retenue des casques homologués et les gants homologués pour le pilote. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques et systèmes de retenue des casques et gants ne seraient pas homologués.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 37° Rallye Régional de Séquanie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le **Mardi 01 septembre 2020.**

**3.1.10.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures y compris VHC avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

**3.1.11.1.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 365 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 730 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 24 août 2020 : 320 €

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 04 septembre 2020. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2020.

## ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.  
L'assistance sera autorisée sur la commune de Chay.

### 4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**5.2.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1. Description

Le Rallye Régional de Séquanie représente un parcours de 99,50 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **1 épreuve spéciale** de 12,1 km à parcourir 3 fois et représente une longueur totale de 36,3 km

## 6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.2.6.** Les reconnaissances auront lieu les 05 et 11 septembre de 09h30 à 18h00.

Seuls **3 passages** sont autorisés par spéciale.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du pointage à l'entrée de l'épreuve spéciale de Le Val / Goux Sous Landet, dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains. Des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 30 Km/H.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

**7.2.11** Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange

Chef de poste : chasuble rouge

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10P. PRIX

**En raison de la crise sanitaire, la remise des prix se déroulera le samedi 12 septembre 2020 sur le podium d'entrée de parc final.**

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

<b>Général</b>	1er	335 €	1 coupe
	2ème	200 €	1 coupe
	3ème	150 €	1 coupe
<b>Féminin (1)</b>	1 <sup>er</sup>	120 €	1 coupe

<b>Groupe</b>	1er	100 €	1 coupe	
	2ème	80 €	1 coupe	si + de 6 partants
	3ème	60 €	1 coupe	si + de 10 partants

<b>Classe (1)</b>	1 <sup>er</sup>	290 €	1 coupe	
	2 <sup>ème</sup>	205 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3 <sup>ème</sup>	155 €	1 coupe	Si + de 10 partants

(1) Les prix par groupe, classe et féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.

(2) Les chèques seront envoyés le jeudi 17 septembre par la poste.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.